



*Liberté - Égalité - Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE VAUCLUSE**

Avignon, le **26 MAI 2016**

direction  
départementale des  
territoires

Le directeur départemental des territoires  
à

service eau  
environnement et forêts

Services de l'État en Vaucluse  
DDPP  
84 905 AVIGNON Cedex 09

**Objet : Dossier ICPE – METAUX PICAUD SAS – Le Pontet**  
**Références : votre transmission du 29 avril 2016**

Par transmission citée en référence, vous m'avez demandé mon avis sur la demande d'autorisation ICPE de la société METAUX PICAUD SAS, sur la commune du Pontet.

Au titre de l'urbanisme, le projet d'extension de l'activité est situé en zone 2 NAb du plan d'occupation des sols de la commune du Pontet. L'article 2 du règlement de la zone admet les constructions et installations à usage industriel. Le terrain est situé dans le polygone d'isolement des installations de la poudrerie SNPE, identifié par la servitude AR3, servitude militaire concernant les magasins à poudre de l'armée et de la Marine.

Adresse postale :  
Services de l'État en Vaucluse  
Direction départementale  
des territoires  
84905 AVIGNON CEDEX 9

Adresse physique :  
Direction départementale  
des territoires  
Clé administrative  
Avenue du 7ème Génie  
Avignon

téléphone :  
04 86 17 85 00

télécopie :  
04 86 17 82 82

courriel :  
ddt@vaucluse.gouv.fr

internet :

www.vaucluse.gouv.fr

Sur l'aspect environnemental, ce dossier appelle les remarques suivantes :

Concernant l'alimentation en eau, un puits assure actuellement l'alimentation en eau du site : ce dernier doit être inclus dans la déclaration ICPE et doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'ARS s'il est utilisé pour l'alimentation en eau potable des employés.

Concernant l'assainissement, le réseau d'assainissement se situe en limite de propriété : il est nécessaire de préciser le traitement des eaux usées actuellement en place (p31).

.../...

Le projet ne nécessite pas de consommation d'eau, hormis pour les eaux sanitaires. Ces dernières seront raccordées sur le réseau de collecte de la zone de l'Oseraie. Il est nécessaire de préciser le délai de réalisation de ces travaux (p133).

La chef du service eau, environnement et forêts



Catherine GAILDRAUD